

Cap (able) ?

10 solutions pour la planète



ecoact

Préambule



« Il est désormais admis que l'Homme influe sur les grands équilibres de la planète.

Si l'on en croit les plus récentes simulations, maintenir le rythme actuel de croissance sans modifier en profondeur nos modèles conduira à une hausse des températures moyennes de +3,7 à +4,8°C d'ici 2100.

Or, **le changement climatique est un amplificateur de menaces** sociétales et économiques. Il influe même sur la géopolitique moderne, touchant prioritairement les Pays les Moins Avancés. Concrètement, ce sont plus de **800 millions d'individus**, soit plus de 10% de la population mondiale, qui sont concernés.

Migrations, accès aux ressources, maintien des infrastructures face aux événements climatiques majeurs... La question du risque climat est centrale pour l'économie et dépasse de loin la notion de réputation. Le monde de l'entreprise bénéficie aujourd'hui de suffisamment de recul pour saisir tout l'intérêt à intégrer **une stratégie climatique** à son activité. La prise en compte de l'enjeu climat n'est plus une charge, mais un **levier d'innovation**, un sujet à intégrer pour non seulement garantir la pérennité de son activité, mais aussi participer au maintien d'une relative stabilité sociale et sociétale.

L'action à grande échelle est nécessaire. Et si des mécaniques de coopération, telle que la compensation carbone, existent déjà et permettent de lutter pour la préservation climatique tout en multipliant les bénéfices collatéraux pour les populations locales (éducation, santé, préservation de la biodiversité, dynamisation économique, etc.), il n'en reste pas moins qu'**il faut faire plus, plus rapidement et plus efficacement.**

Pour cela, rassembler les forces vives et volontaires, des experts aux compétences complémentaires, nous est apparue une démarche évidente pour favoriser l'émergence de solutions concrètes, partagées et performantes en faveur du climat.

Ainsi, EcoAct a lancé dès janvier 2015 le **cycle de rencontres Cap COP21** pour favoriser les échanges entre pionniers de l'économie climatique, identifier les principaux verrous et trouver ensemble des pistes d'actions qui feraient de la responsabilité climatique un **levier de performance.**

Le succès de Cap COP21 a dépassé nos espérances. De nombreux scientifiques, ONGs, entreprises, citoyens et territoires se sont associés à la démarche pour travailler autour de thématiques d'une grande diversité telles que l'innovation climatique face à la crise, la ville de demain, l'optimisation territoriale, l'évaluation de la valeur climat, la finance carbone, ... Les échanges ont été d'une grande richesse.

Il nous reste une fenêtre de **5 ans pour agir** si l'on veut rester sous les 2 degrés.

Aussi, nous appelons aujourd'hui la Communauté Internationale à fixer des objectifs ambitieux autour de deux axes majeurs pour une **meilleure préservation climatique** à horizon 2030 :

- **La neutralité carbone** intégrale
- **La neutralité énergétique** intégrale

Les solutions existent. C'est encore possible.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons synthétisé les grandes alternatives évoquées lors des rencontres et groupes de travail Cap COP21 en 10 propositions. Celles-ci dépassent largement les simples aspects purement énergétiques et climatiques au profit d'une approche plus intégrée, afin de prouver que des solutions transversales, réalistes et pragmatiques existent. Forts de ce constat, nous attendons des législateurs, et spécialement des principaux acteurs de la COP21, qu'ils accordent une attention particulière à ces solutions fédératrices et fassent preuve du courage politique que demande la gravité de la situation actuelle. »

Thierry Fornas
Président d'EcoAct

Gérald Maradan
Directeur général d'EcoAct

Méthodologie

Cap COP21 est un cycle d'événements professionnels imaginé et piloté par EcoAct, spécialiste en développement de stratégies climatiques.

Il a réuni, tout au long de l'année, plus de 300 participants. ONGs, scientifiques, entreprises, territoires, artistes et citoyens y ont construit ensemble des pistes d'actions pour préserver le climat et faire de l'innovation bas-carbone un facteur de stabilité sociale, un levier de compétitivité et une base concrète pour un modèle sociétal plus équitable, plus pérenne.

Ces rencontres ont pris plusieurs formes, comme des conférences - débat, des « Climate Talks » (présentations courtes et inspirantes d'innovateurs, créatifs et porteurs de projets), des groupes de travail, des échanges informels, des workshops thématiques, ...

Les participants ont ainsi été amenés à échanger entre eux et avec des intervenants aux profils variés, de haut niveau et internationaux, comme par exemple Dirk Forrister, conseiller climatique à la présidence de Bill Clinton ; Prince EA, artiste américain engagé dans la lutte contre le changement climatique ou Jean Jouzel, Vice-Président du GIEC, Prix Nobel de la Paix.

Les principales rencontres Cap COP21 ont donné lieu à des comptes-rendus détaillés. Ces documents ont par la suite servi de base à une réflexion plus poussée et plus transversale, menée par les experts EcoAct, qui ont fait émerger 10 principales pistes d'actions pour le climat, présentées dans ce document.

Il est entendu que ces pistes n'engagent pas les partenaires et sponsors de Cap COP21, dont les soutiens se limitent à l'organisation des différents événements qui ont permis les échanges.

Les temps forts de Cap COP21

9 avril 2015

Conférence – débat sur le thème « Entreprises et changements climatiques : quelles innovations face à la crise ? ».

23 juin 2015

Journée de l'Innovation Climatique : 9 « Climate Talks » et 6 workshops (synergies entreprises – territoires, retour sur investissement de la préservation climatique, prix du carbone, Green Bonds, etc.)

28 septembre 2015

Conférence – débat sur le thème « Changement climatique, territoires et économie bas-carbone : un enjeu global, des réponses locales »

Afin de prolonger les échanges et découvrir de nouvelles solutions concrètes et innovantes en faveur du climat, ce cycle se poursuivra par deux conférences et 2 débats pendant la COP21.

+ d'infos : www.cap-cop21.com



Synthèse des propositions

- 1** **Encourager**
la transparence
- 2** **Promouvoir**
une communication pragmatique
- 3** **Favoriser**
les synergies entreprises - territoires
- 4** **Réinventer**
la ville
- 5** **Repenser**
l'économie locale
- 6** **Libérer**
la créativité digitale
- 7** **Systematiser**
l'évaluation de l'impact carbone des investissements
- 8** **Encadrer**
la notion de « Green Bond »
- 9** **Valoriser**
l'innovation
- 10** **Fixer**
un prix au carbone

Les 10 propositions Cap COP21

1 Encourager la transparence

Poussée par une succession de scandales environnementaux, sociaux et économiques, et de plus en plus relayée par internet, la volonté de transparence et de démocratie directe s'est emparée ces dernières années des citoyens, devenus autant de media en puissance. La crise mondiale semble échapper à tout contrôle et, pour en contenir ses effets, les populations revendiquent leur droit à peser plus directement sur les processus décisionnels qui les impactent au quotidien.

Entreprises, institutionnels et territoires ont un devoir de transparence et de protection vis-à-vis de leurs parties prenantes et plus généralement des citoyens.

Au moins trois solutions doivent être mises en œuvre à court ou moyen terme pour répondre à cette attente, qui touche tous les sujets et toutes les classes sociales :

Connaître et maîtriser le risque climat

Les impacts climatiques touchent aujourd'hui sans exception tous les acteurs économiques et institutionnels. Identifier et évaluer les risques climatiques sont la pierre angulaire de toute démarche de lutte contre le changement climatique.

Elle permet de couvrir son risque, d'être en mesure d'agir rapidement, au bon endroit et de la meilleure façon pour consolider son activité (meilleure visibilité sur sa performance globale, gestion de risques climatiques, de réputation et de communication, amélioration de l'ancrage local, identification de nouveaux leviers d'innovation, etc.). Elle vise également à informer et protéger ses parties prenantes (salariés, clients, citoyens, acteurs de la chaîne de valeur, etc.).

Si les territoires (villes, régions, etc.) ont réalisé des études de vulnérabilité dans le cadre de leurs PCET (Plans Climat Energie Territoire), beaucoup d'entreprises n'ont pas encore pris la mesure de cette démarche, qui s'inscrit pourtant pleinement dans toute stratégie d'adaptation climatique et énergétique sur le long terme.

Entreprises et institutionnels doivent donc réaliser une analyse de risque climat afin d'anticiper leurs propres risques et de répondre aux attentes de la société civile.

Imposer progressivement l'éco-conception

La préservation climatique et l'éco-conception (qui réduit la dépendance aux matières premières, diminue l'empreinte climatique et améliore l'expérience utilisateur) doivent progressivement s'imposer dans l'économie moderne. Par souci de cohérence entre le discours et les actes, de soutien à l'innovation et d'aide à la gestion des risques (d'approvisionnements, climatiques, concurrentiels, etc.), les États doivent, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'économie (entreprises, structures de recherches, consommateurs, etc.), mettre en place une feuille de route climat / énergie contraignante pour évaluer et réduire l'empreinte des produits et services. En ce sens, l'éco-conception de tout nouveau produit doit, à terme, devenir la norme, au même titre que l'interdiction du recours à certains composants polluants, qui furent progressivement retirés du marché par le passé.

Autoriser les « class actions » en faveur du climat

La loi est ainsi faite qu'un citoyen ne peut porter plainte que s'il estime avoir subi un préjudice direct. Or, concernant les atteintes au climat, ledit préjudice n'est parfois pas évident, sans pour autant que ladite atteinte ne soit, elle, discutable. Il est donc nécessaire que, dès lors qu'ils constatent une infraction à la législation climatique, les citoyens puissent se regrouper et lancer des recours collectifs, selon un modèle similaire aux « class actions » outre-Atlantique, afin que les contrevenants soient traduits en justice et, le cas échéant, rétablissent à l'initial l'état écologique de la zone dégradée. Il en va de notre qualité de vie, du maintien de la biodiversité et du respect des grands principes républicains¹.

¹ En France, par exemple, la révision constitutionnelle du 1^{er} mars 2005 proclame l'attachement du peuple français aux « droits et devoirs définis dans la Charte de l'Environnement », dont notamment le développement durable et le principe de précaution.

2 Promouvoir une communication pragmatique

Associer les reportings financier et extra-financier

Afin de lier plus intimement les enjeux climatiques à l'activité économique, et dans le prolongement des recommandations de l'International Integrated Reporting Council (IIRC), le législateur doit progressivement imposer l'intégration d'indicateurs environnementaux aux rapports d'activité auprès des sociétés soumises à publication d'informations extra-financières. Associer ces informations aux données financières « classiques » conduirait la sphère économique à aborder les enjeux environnementaux sous l'angle de la performance et fournirait aux parties prenantes une information plus juste.

Par ailleurs, il est devenu primordial de privilégier au niveau international le recours aux grilles de la Global Reporting Initiative (GRI) afin d'harmoniser les pratiques et faciliter les analyses comparatives.

Étendre l'affichage environnemental aux services

Le sens du discours a changé : la société civile attend désormais une information climatique factuelle, pragmatique et accessible au plus grand nombre. Des solutions concrètes sont attendues et il appartient aux acteurs économiques de délivrer une information climatique claire, objective et comparable.

Dans la droite ligne de la mise en place d'une démarche progressive et obligatoire d'éco-conception des produits et services, il est non seulement devenu nécessaire de fixer des objectifs ambitieux de réduction de l'empreinte climat / énergie, mais également d'étendre l'obligation d'affichage environnemental aux services² tout en veillant à ne pas multiplier les labels par souci de lisibilité pour le consommateur. En effet, la nécessaire prise de conscience climatique, déjà opérée ces dernières années, ne trouvera de second souffle que dans une présentation pragmatique de la prise en compte des enjeux climatiques. Un tel affichage épaulera les consommateurs dans leur acte d'achat.

Promouvoir les plateformes

Bon nombre d'initiatives citoyennes éco-responsables voient régulièrement le jour, font leurs preuves, mais manquent de visibilité. Territoires et entreprises doivent donc mettre à disposition des citoyens une plateforme d'échange de solutions concrètes en faveur du climat et de valorisation des expertises de chacun. Ceci permettra d'encourager le passage à l'action, de favoriser l'intelligence collective et d'impulser une dynamique positive sous l'égide de leaders d'opinions compétents et jugés comme tels par leurs pairs.

Le référencement d'acteurs économiques spécialisés dans la mise en place de solutions performantes en faveur du climat (énergies renouvelables, domotique, rénovation de bâtiments) doit également être facilité pour que chacun puisse identifier plus rapidement les potentiels prestataires locaux les plus pertinents pour agir.

3 Favoriser les synergies entreprises - territoires

Les questions climatiques et énergétiques dépassent de loin les frontières nationales ou européennes, et touchent plus durement que jamais nos sociétés. Elles adressent également des problématiques bien plus larges. Ainsi, l'accès aux ressources, la qualité de vie, la santé, l'alimentation, l'énergie et les questions de développement dans leur ensemble sont désormais abordés non plus sous un angle prioritairement technique, mais sous celui d'un risque climat plus global, du modèle social que nous souhaitons développer et de sa viabilité. Il est donc nécessaire, puisque la problématique est transverse, que citoyens, entreprises et territoires puissent plus aisément construire ensemble les projets qui les concernent localement afin, le cas échéant, de prendre part à une démarche de sobriété carbone plus large.

Les chantiers déjà lancés à différentes échelles et associant tous les acteurs doivent se multiplier pour qu'entreprises et territoires mènent à bien leur transition vers une économie décarbonée :

Au niveau local : encourager l'approche systémique

Il est nécessaire de favoriser la démocratie locale par la mise en place d'instances multipartites représentatives pour l'émergence de solutions territoriales co-construites. En effet, bon nombre d'innovations restent méconnues faute de visibilité, ou inachevées faute de moyens techniques, humains ou financiers.

² Un projet d'extension de l'affichage environnemental des produits est déjà en cours au niveau européen.

Les territoires doivent renforcer leurs actions en faveur d'une plus grande concertation avec les forces vives qu'ils hébergent (entreprises, citoyens, écoles, ONGs, etc.) afin qu'ensemble, elles puissent réinventer leur territoire et exploiter tout son potentiel d'innovation sociale et climatique. L'identification des gisements de production d'énergies renouvelables locales et la mise en place de cofinancement entreprises – territoires pour l'émergence de territoires à énergie positive amélioreraient par exemple l'ancrage local des entreprises impliquées et seraient un élément de réponse à la gestion locale du risque climatique en assurant in fine une indépendance énergétique par autofinancement.

Les entreprises doivent pouvoir participer plus facilement au développement environnemental du territoire, en étant étroitement associées aux projets territoriaux, via par exemple le financement d'actions de compensation carbone locale, de projets d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique.

Aux niveaux national et européen : simplifier les demandes de financement

Il faut lancer un grand chantier d'harmonisation des dossiers de demande d'aide au financement (H2020, JEI, CIR, ADEME, etc.) afin que les PME, premières sources d'innovations et premiers employeurs territoriaux, puissent activer plus aisément leur recherche et développement. La constitution de ces dossiers doit être résolument moins chronophage, plus simple, intégrer obligatoirement un volet climatique de façon à soutenir prioritairement les projets bas-carbone, et plus normalisée pour garantir que les ressources allouées à leur élaboration restent in fine moins élevées que le montant des aides effectivement perceptibles.

Par ailleurs, les cycles de décisions pour l'allocation ou non de ces aides au financement doivent être raccourcis.

Au niveau international : aider au développement bas-carbone

La problématique climatique est mondiale. Les pays du sud voient leurs émissions de gaz à effet de serre exploser alors que celles du nord se stabilisent. Une politique climat globale impose de renforcer la coopération avec les Pays les Moins Avancés par le soutien au financement de projets locaux bas-carbone. En effet, la lutte contre le changement climatique exige que les ressources soient prioritairement allouées là où leur impact sera maximisé. Or, outre le fait que venir en aide aux PMA constitue en soi une réponse à une forme d'injustice climatique et contribue à soutenir un développement nécessaire, et étant entendu que la coopération nord - sud ne saurait en aucune façon cautionner une absence d'actions locales de réduction d'impact climatique dans les pays du nord, les écarts de niveau de vie sont tels qu'à investissement constant, l'envergure des projets menés dans les pays du sud est sans commune mesure avec ceux qui pourraient être mis en œuvre dans les pays du nord.

Les responsables politiques doivent donc favoriser les transferts de technologie et permettre aux entreprises d'investir dans des territoires en souffrance.

Concrètement, nous appelons les organismes de notations extra-financières, les organismes internationaux et en particulier la CCNUCC, le WRI, le WBCSD, le GHG Protocol et le CDP, à récompenser plus largement les entreprises qui investissent dans l'économie bas-carbone. Le GHG Protocol et le CDP doivent permettre à une entreprise qui investit volontairement dans des projets de compensation ou des projets générant des certificats d'énergie de communiquer sur une quantité finale nette d'émission CO₂, c'est-à-dire ses émissions initiales moins les quantités compensées par des crédits carbone ou contrebalancés par des certificats d'énergie³.

Permettre un engagement simple et efficace est une nécessité pour aller vers la neutralité carbone et énergétique.

4

Réinventer la ville

Impliquer les jeunes générations et les former aux enjeux du climat

Le rapport à la ville a évolué : les jeunes générations l'abordent désormais plus comme un terrain évolutif, interconnecté et façonnable que comme une entité juridique et géographique déterminée. Ce sont ces générations qui, demain, dynamiseront les territoires. Il est donc nécessaire de les impliquer aujourd'hui au maximum dans une réflexion globale sur la vision territoriale à moyen et long termes. En ce sens, la ville et les autres échelons territoriaux doivent plus fréquemment solliciter les écoles, les lycées et l'enseignement supérieur dans la mise en place de projets complexes, transverses et innovants autour des territoires à énergie positive (neutralité énergétique, smart grids, smart cities, etc.).

Outre le fait de mettre à profit un savoir récent, ouvert et volontaire, cette démarche présente également l'avantage de faciliter la mise en relation entre étudiants et entreprises locales, premiers employeurs potentiels.

³ Ces organismes ont déjà réalisé un premier pas en autorisant le décompte net sur le scope 2 d'une entreprise qui achèterait des certificats d'énergie.

Favoriser les bâtiments à énergie positive

L'enjeu énergétique doit, lui, devenir l'une des priorités en favorisant le développement de parcs immobiliers à énergie positive, comme le propose le label BEPOS Effinergie. Ainsi, il est nécessaire d'établir et de suivre un calendrier précis pour la mise en place de la RT 2020 (Réglementation Thermique 2020) afin que chaque nouveau projet soit soumis à des normes énergétiques plus contraignantes. Il faut également privilégier une approche plus large, dépassant la simple logique de bâtiment ou d'urbanisme pour aborder la question du bien-être, de la santé et des nouveaux usages. Toute nouvelle construction doit être à énergie positive en 2030. La norme doit s'imposer au niveau européen.

Enfin, nous appelons à une harmonisation au niveau international, qui fait face à une multiplication des labels liés à l'énergie dans le secteur du bâtiment.

Améliorer le reporting climatique des projets de développement territoriaux

L'analyse d'impact climatique des projets de développement territoriaux doit être étendue et comparée à l'existant, en intégrant non seulement le fonctionnement propre des nouvelles installations, mais également les externalités indirectes issues des changements d'usage des populations, de façon à identifier les meilleures alternatives et en simplifier, dans la mesure du possible, la duplication, l'amélioration et / ou l'adaptation dans d'autres territoires afin d'atteindre la neutralité énergétique.

5 Repenser l'économie locale

Utiliser les nouveaux modèles

De nouveaux modes de financement et de création de richesse ont vu le jour et fait leurs preuves ces dernières années (circuits courts, économie circulaire et du partage, etc.). Les territoires doivent s'en inspirer pour dynamiser l'économie locale. Ces nouveaux modèles présentent l'avantage d'être adaptables et peuvent bénéficier directement à l'économie locale, réduire l'empreinte carbone territoriale globale et participer à l'optimisation des ressources énergétiques. Les monnaies complémentaires et les modes de financement participatifs doivent également être encouragés afin de permettre à chacun de maximiser ses chances de développement, d'impliquer encore plus les citoyens dans leur territoire et d'impacter directement l'économie locale.

Diversifier l'offre énergétique

Un autre champ d'actions concerne la mise en place de sources énergétiques renouvelables et locales sous statut coopératif. Exploitées localement, ces sources énergétiques solliciteraient les meilleurs atouts environnementaux du territoire, dynamiseraient l'innovation locale et l'emploi, et favoriseraient l'émergence progressive d'une indépendance énergétique.

En effet, si la constitution d'un mix énergétique semble faire consensus aujourd'hui comme une alternative souhaitable au tout nucléaire, il n'en demeure pas moins que ce mix doit dépasser la notion de technologie et prendre en considération la diversité potentielle des statuts des structures productrices.

Viser l'indépendance énergétique

Une stratégie moyen terme visant la neutralité énergétique doit non seulement inclure une part d'autoconsommation, mais aussi aborder la question énergétique sous l'angle des usages. Ainsi, en couplant investissement local, mise en place de structures coopératives dédiées et refonte de l'approche territoriale sur la base des usages émergents, les territoires pourront viser à moyen terme leur indépendance énergétique, voire devenir des territoires à énergie positive, limitant ainsi leur impact sur les grilles énergétiques traditionnelles nationales et européennes.

Plus concrètement, la libéralisation de l'offre énergétique doit dès aujourd'hui conduire entreprises et organismes publics à acheter en priorité de l'électricité verte⁴.

Cela suppose également de prévoir dès à présent le développement accru d'installations de production d'énergie renouvelable permettant d'autoalimenter des sites et de mettre en place des smart grids territoriales, pensées à partir des besoins locaux.

⁴ Les surcoûts vont de 2% (pour l'achat de garanties d'origine) à 30% pour une traçabilité complète (investissement vers de véritables sources de production d'énergie renouvelable).

Aujourd'hui, le secteur de l'IT intègre de plus en plus le risque climat à son core business. En effet, les épisodes climatiques extrêmes (vagues de chaleurs, intempéries, etc.) sont autant de facteurs qui malmènent les infrastructures (refroidissement des data centers, coupure d'électricité, ...). Ainsi, Atos, Apple, Microsoft et bien d'autres se sont engagés dans la voie de l'innovation décarbonée. Le secteur, formidable modèle d'innovation pour les entreprises, doit généraliser cette démarche en agissant sur la neutralité carbone des data centers, le recours aux énergies renouvelables et la mise en place de taxe carbone interne. Ces actions se développent et ont déjà été adoptées par des leaders mondiaux.

Mais au-delà de la gestion de son impact direct, le secteur de l'IT ouvre un champ d'applications jusqu'alors inégalé : le potentiel de ces NTIC est aujourd'hui largement sous-exploité vis-à-vis de la préservation du climat, alors que bon nombre de données et de développeurs informatiques de talent sont à portée de main.

Donner accès aux données

A titre d'exemple en France, depuis le vote de la loi NOTRe cet été, les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI⁵ doivent publier sur Internet certaines de leurs données. La plupart sont déjà disponibles, et il faut désormais accélérer l'ouverture des données en rapport avec les spécificités des territoires. Ceci renvoie aux sujets des big data, mais aussi de l'open data, qui tend à se développer partout dans le monde, dans l'objectif de regagner la confiance des citoyens.

Ce libre accès à l'information brute donnera autant d'occasions de créer de nouveaux outils de planification climatique et créera, par ricochet, une activité économique à forte valeur ajoutée qui participera à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Mieux prédire le climat

Les modèles progressent, les outils également : la puissance de calcul et les composants électroniques suivent toujours la loi de Moore. Cette accélération technologique permet l'apparition de nouvelles applications. Ainsi, par exemple, pour une agriculture plus durable, démocratiser le recours aux capteurs intelligents permettrait de mieux anticiper les événements climatiques majeurs, de dimensionner plus précisément le recours aux ressources naturelles (eau) et de limiter l'utilisation de ressources synthétiques (engrais, pesticides) afin d'optimiser le ratio productivité / pérennité des territoires tout en maîtrisant leur empreinte carbone et en réduisant leur dépendance énergétique.

Optimiser les flux

Concernant les transports de marchandises, recourir plus régulièrement à la télématique embarquée permettrait d'optimiser les flux, limiter les déplacements inutiles, identifier les goulots logistiques et donc augmenter la productivité des transporteurs tout en désengorgeant les centres-villes, améliorant la qualité de l'air et réduisant l'empreinte climatique sectorielle.

Afin d'accélérer la transition énergétique, il est nécessaire de prouver que la sobriété climatique est un placement financièrement judicieux : les investisseurs doivent pouvoir percevoir la relation directe entre impact climatique et performance financière d'un produit.

L'objectif de limiter le réchauffement climatique à 2°C ne sera pas atteignable sans une meilleure allocation du capital. Pour atteindre cet objectif, 500 milliards d'USD d'investissements annuels additionnels dans l'économie bas-carbone sont nécessaires selon l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie), ainsi qu'une baisse drastique des investissements et des subventions publiques dans les équipements carbo-intensifs et les énergies fossiles.

Évaluer la valeur climat

Pour cela, l'Europe doit mettre en place au plus vite une mission d'évaluation du retour sur investissement de la prise en compte des enjeux climatiques dans l'activité économique. En effet, les études existantes sont désormais obsolètes et / ou ne traitent que d'un secteur ou d'une zone géographique particulière, et concentrent très largement leurs efforts sur le coût de l'inaction (qu'il est bon de connaître), sans pour autant présenter et chiffrer les solutions les plus pertinentes et les plus rentables dans une approche globale (finance, réputation, innovation, etc.).

⁵ Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Informé de l'empreinte climat des portefeuilles

Dans la lignée des jalons posés par la loi sur la Transition énergétique française, nous préconisons la mise en place d'une obligation internationale claire d'évaluation de l'empreinte carbone des portefeuilles, afin que les investisseurs puissent désormais soutenir des projets en connaissance de cause, et que les porteurs de projets eux-mêmes soit dès l'amont conscients de l'impact de leur activité, et donc de leur responsabilité vis-à-vis des citoyens.

Conditionner le financement à l'empreinte climat

Par ailleurs, et dans le prolongement de la précédente recommandation, il est nécessaire d'augmenter la taxation des produits financiers à trop forte empreinte carbone, de façon à faire de la préservation climatique non plus une démarche supplémentaire trop souvent synonyme de surcoût à court terme, mais un passage obligé visant à limiter l'impact sur le climat et garantir une vision plus juste et plus globale de la valeur ajoutée environnementale de tout nouveau projet.

8 Encadrer la notion de « Green Bond »

Le volume d'émissions de « Green Bonds » sur le marché ne cesse de croître, mais ne représente qu'une niche sur le marché des obligations. Alors que l'objectif de 100 milliards d'USD en 2015 avait été annoncé en début d'année, seuls 26 étaient émis début octobre 2015.

La faible représentativité des « Green Bonds » est la conséquence de trois principaux maux : une méconnaissance latente de leur existence, un cadre mal défini et leur caractère trop peu incitatif.

Définir les « Green Bonds »

Bien que les *Green Bonds Principles* donnent un premier cadre de référence aux « Green Bonds », celui-ci reste encore trop succinct. En s'appuyant sur les travaux du Climate Bond Initiative (CBI) et de diverses instances bancaires, nous préconisons, avec le concours de structures indépendantes préexistantes, d'établir un cadre méthodologique suffisamment contraignant de labellisation « Green Bond » afin de favoriser les investissements sobres en carbone et en énergie. Au même titre que bien d'autres, ce terme doit être normé et audité régulièrement par un tiers indépendant pour éviter les dérives et les abus de langage.

Suivre les performances climatiques

Au-delà de ces contrôles réguliers relatifs au respect de la méthodologie en question, un reporting a minima annuel du CO₂ évité devra être effectué pour percevoir plus justement l'impact du projet dans la préservation climatique.

Inciter à l'investissement bas-carbone

Pour faciliter le déploiement des « Green Bonds » sur le marché des obligations, une économie d'impôts doit être mise en place pour couvrir à minima les frais de gestion engagés par leurs émetteurs.

Par ailleurs, en contrepartie de l'investissement dans un « Green Bond », l'investisseur pourrait se voir attribuer un abattement fiscal proportionnel à sa durée d'engagement et à la performance climatique du projet. Ainsi, à capacité similaire, plus le projet serait décarboné et plus l'engagement financier serait de long terme, plus il serait financièrement intéressant.

Inversement, un projet à empreinte carbone excessive se verra perdre son appellation « Green Bond » et l'abattement fiscal sera nul. Une démarche purement spéculative (court terme) supprimerait également et de facto l'avantage fiscal potentiel.

L'innovation bas-carbone souffre d'un manque de financement directement lié à la méconnaissance des investisseurs sur le sujet.

En écho aux propositions précédentes, qui présentent des pistes de réflexion rendant l'investissement bas-carbone plus attractif, plusieurs actions à court ou moyen terme permettraient d'agir en faveur de la lutte contre le changement climatique :

Inciter à innover et investir

La communauté internationale doit affirmer son approche vis-à-vis des taxes sur les transactions financières et en allouer une partie significative à l'abondement des pays au Fonds Vert (selon différentes études et concernant la seule question de l'efficacité énergétique, 300 à 500 milliards d'USD seraient nécessaires chaque année pour espérer pouvoir contenir la hausse des températures à 2°C d'ici 2100).

L'incitation doit également prendre la forme de choix politiques forts. Le lancement en France du Bilan Carbone® par une aide de l'ADEME, puis l'adoption du bilan GES obligatoire ont été des leviers d'investissement, mais l'État s'est arrêté en cours de route : les sanctions n'étant pas assez dissuasives, l'incitation financière a été stoppée. Il convient d'imposer le bilan GES, mais également de permettre à un bon élève qui a réduit ses émissions sur une période de 3 ans d'obtenir un gain fiscal. Ce cercle vertueux permettrait non seulement à l'État de réduire ses émissions, mais serait aussi un formidable levier d'innovation pour les entreprises et les collectivités. Ce modèle présente également l'avantage d'être parfaitement répliquable dans d'autres pays.

Promouvoir les Mécanismes de Développement Propres (MDP) et la compensation

Les entreprises doivent également pouvoir abonder plus simplement au Fonds Vert au titre d'un investissement décarboné, comme par exemple en soutenant les Mécanismes de Développement Propres (MDP) qui, selon le CCNUCC, pourraient générer des centaines de milliards d'USD supplémentaires en faveur d'une innovation bas-carbone.

Les marchés de quotas carbone, en pleine expansion dans plusieurs régions du monde, doivent intégrer les MDP dans de plus grandes proportions afin de favoriser l'investissement dans des projets concrets.

Plus largement, la compensation carbone volontaire, qui consiste à financer des projets bas-carbone, devrait également être considérée comme une action de réduction des émissions en tant que telle, et non plus comme une action distincte d'une stratégie climatique globale.

Évaluer les externalités positives de l'économie décarbonée

Au titre du co-développement, et dans la droite ligne du Fonds Vert, les États doivent également soutenir la recherche pour l'évaluation des co-bénéfices issus de projets de développement bas-carbone.

La tonne équivalent CO₂ est trop souvent le seul indicateur valorisé. Les indicateurs de co-bénéfices des projets tels que l'eau, la biodiversité, le social et la santé sont souvent oubliés. Ils permettent pourtant de valoriser fortement de nombreux projets bas-carbone.

Ainsi, les États ou des organismes internationaux tel que le WRI ou le WBCSD doivent s'engager dans des méthodes de quantification de ces indicateurs. Ils pourront pour cela s'appuyer sur des organismes internationaux de référence déjà existants et travaillant depuis plusieurs années sur ces questions, comme par exemple l'International Carbon Reduction and Offset Alliance (ICROA).

De très nombreux économistes sont aujourd'hui convaincus qu'un signal fort en faveur de la fixation d'un prix du carbone est indispensable pour inciter au développement d'une économie décarbonée. Plusieurs initiatives ont vu, comme le protocole de Kyoto par le passé, la récente mise en place du marché carbone chinois ou l'établissement de taxes carbone nationales. Ces mécanismes de taxe carbone se déclinent aujourd'hui au sein même des entreprises et représentent parfois un levier efficace d'incitation à la réduction des émissions.

La fixation d'un prix unique de la tonne équivalent CO₂ rendrait plus lisible la valeur des innovations et stimulerait l'aide au développement en encourageant l'investissement dans une économie bas-carbone (plusieurs rapports montrent que le prix du carbone doit être fixé au minimum à 30 USD pour être véritablement efficace).

Étant entendu que les niveaux de développement varient d'une zone géographique à une autre et que le coût carbone nécessaire à une incitation claire dépend des technologies et secteurs concernés, il est nécessaire de fixer dans un premier temps une « fourchette » de prix planchers, pouvant se situer autour de 15 / 20 USD la tonne équivalente CO₂. L'intégration progressive du coût carbone aux produits et services devrait alors inciter à l'innovation bas-carbone et favoriser une hausse progressive de ce prix plancher, initiant ainsi un cercle vertueux en faveur du climat.

Promouvoir les marchés carbone

L'adoption d'un marché carbone mondialisé sous égide de l'ONU (tel que souhaité lors de l'adoption du Protocole de Kyoto) semble aujourd'hui hors de portée. Nous préconisons une approche plus pragmatique. Si le Protocole de Kyoto a parfois été perçu comme un échec, il a permis l'émergence de plusieurs marchés carbone régionaux (en Californie, Chine, Australie, etc.). Ces nouveaux marchés sont stables et ont su tirer des leçons du Protocole de Kyoto.

Nous appelons la communauté internationale à encourager l'émergence de marchés carbone régionalisés. Ces marchés doivent ensuite s'interconnecter progressivement afin d'aboutir à un prix carbone harmonisé.

Nous préconisons également un élargissement progressif mais soutenu de l'obligation de compensation à tous les secteurs de l'économie.

Taxer l'empreinte carbone des produits importés

De nombreux secteurs se sont par le passé opposés au principe des quotas d'émissions de CO₂, arguant du fait qu'une telle charge supplémentaire créerait une distorsion de concurrence face aux pays exportateurs non soumis localement à une telle réglementation. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) doit prendre position et autoriser l'instauration d'une taxe carbone des produits importés de pays ne disposant pas de marché carbone local.

Une telle mécanique assainirait les échanges commerciaux et favoriserait l'innovation bas-carbone dans les pays exportateurs. Par ailleurs, la fixation d'un prix unique au carbone rendrait plus lisible cette taxe et garantirait une certaine équité entre producteurs locaux et exportateurs.

Mieux considérer la compensation carbone volontaire

Entreprises, pays et territoires doivent réduire leurs émissions de GES. Certains veulent aller plus loin en compensant partiellement ou totalement leurs émissions par l'intermédiaire d'investissements dans des projets bas-carbone.

La compensation carbone est aujourd'hui mature. De grands standards, soutenus par des ONGs, des entreprises ou des institutionnels comme l'ONU, ont permis l'émergence de milliers de projets. Ces investissements sont encore peu valorisés alors qu'ils représentent un fantastique gisement de réduction des émissions là où le projet a lieu, mais également un accélérateur d'innovation et de propagation de projets environnementaux et sociaux aux quatre coins du globe.

Nous appelons les pouvoirs publics à encadrer le recours aux termes « compensation carbone » et « neutralité carbone » par l'adoption de règles strictes et à faciliter l'émergence de projets de compensation carbone « domestiques »⁶.

Enfin, nous demandons au législateur de reconnaître, dans la mesure où le dérèglement climatique nous touche tous, la compensation carbone volontaire comme une mission d'intérêt général.

⁶ La question de l'attribution d'attestation de non « double compte » empêche encore certains pays d'accueillir le développement de ce type de projets.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes physiques et morales ayant rendu possible Cap COP21, au premier titre desquelles les très nombreux participants aux événements d'avril, juin et septembre, dont l'indéfectible fidélité et la volonté d'agir pour le climat nous ont profondément touchés.

Bien évidemment, Cap COP21 n'aurait pas pu espérer jouir d'une telle ampleur sans le partenariat que nous avons pris plaisir à nouer avec le Groupe La Poste, et qui s'inscrit dans une relation plus globale, enrichissante et dans la durée.

Nous remercions également nos sponsors, qui se sont souvent impliqués bien au-delà de nos espérances : Antalis, DPD Group, l'Agence Spatiale Européenne, SAP et Wildlife Works.

Nous adressons notre sincère reconnaissance aux intervenants, venus bénévolement partager leur savoir, leur vision et leurs convictions : Daphné de Kermoal, Sophie Noëlle Némó, Marie-Christine Korniloff, Myriam Maestroni, Cécile Maisonneuve, Marion Verles, Nicolas Imbert, Dirk Forrister, Olivier Guichardon, Prince EA, Jean Jouzel, Dr. Ralph Westermann, Joseph Mwakima Warombo, Damien Boyer, Niels Peter Flint, Étienne Lengereau, Didier Mamma, et Richard D. Pancost.

Nous adressons notre reconnaissance aux structures qui ont participé à l'organisation de l'ensemble des événements et soutenu Cap COP21, et en particulier le WWF, Entreprises pour l'Environnement, Novethic, NéoPlanète, Solutions COP21, UPM, Parangone, Oh Yes Group, le Public Système, le Pan Piper, Sys Fab et VK !

Nous remercions enfin tous les experts EcoAct impliqués, directement ou indirectement, dans l'élaboration de Cap COP21, la constitution des rapports de synthèses intermédiaires et la rédaction du présent document.

Nos équipes se tiennent à votre disposition
pour toute information complémentaire :

EcoAct

Service Communication

62 bis, rue des Peupliers
92100 Boulogne-Billancourt

Tél : + 33 (0) 1 83 64 08 70

Mail : communication@eco-act.com

Web : www.eco-act.com

EcoAct

Fondateur Cap COP21



A propos d'EcoAct :

EcoAct est une société de conseil en stratégie climatique, politiques RSE et éco-innovation.

Leader mondial sur son marché, EcoAct accompagne grands Groupes, institutionnels, territoires et organismes gouvernementaux dans la mise en place de stratégies carbone, politiques RSE et démarches d'éco-innovation. EcoAct pilote également des projets d'aide au développement.

Reconnu comme l'un des meilleurs spécialistes mondiaux en la matière, EcoAct conseille au quotidien les pionniers de l'économie du changement climatique pour accroître leur compétitivité.

EcoAct a été récompensé par le palmarès d'Environmental Finance :

- Worldwide Best Advisory Service (2015)
- Worldwide Best Project Developer – Energy (2014)
- #2 Worldwide Best Offset Retailer (2 années consécutives)

Pourquoi EcoAct a organisé Cap COP21 ?

Plusieurs facteurs ont contribué à la naissance de Cap COP21.

D'une part, EcoAct souhaitait prendre la parole et fédérer les acteurs majeurs du climat pour encourager le partage et favoriser l'émergence de solutions concrètes et innovantes à l'occasion de la COP21.

D'autre part, cela répond à une demande croissante depuis quelques années des principaux clients et partenaires d'EcoAct (et plus généralement de la société civile) de se positionner et d'investir dans des initiatives porteuses de sens.

Dès fin 2014, la COP21 a été un vrai sujet pour eux, et il leur tenait à cœur d'être parties prenantes d'une initiative qui prône la co-construction de solutions concrètes et économiquement pertinentes pour le climat. Le mot d'ordre a été d'être constructif, collaboratif et positif avant tout.

Le Groupe La Poste

Partenaire des événements Cap COP21

A propos du Groupe La Poste :



La responsabilité sociale et environnementale est au cœur de la stratégie d'entreprise du Groupe La Poste. Depuis plus de 10 ans, Le Groupe La Poste s'est investi dans une politique de développement durable. Elle notamment a mis en place, depuis 2012, la neutralité carbone intégrale de ses offres courrier, colis et numériques, en France comme à l'international, ou encore possède la première flotte de véhicules électriques au monde. Fidèle à ses valeurs et à son histoire, Le Groupe La Poste est le partenaire de référence de la COP 21, évènement majeur où sont prises des décisions pour respecter les objectifs de lutte contre les changements climatiques.

Pourquoi Le Groupe La Poste s'est-il impliqué dans l'organisation des rencontres Cap COP21 ?

Pour aller plus loin dans cette démarche en faveur de l'environnement, Le Groupe La Poste s'est associé à EcoAct autour de Cap COP21 afin de participer activement à l'émergence de solutions en faveur du climat à travers un cycle de conférences destinées aux petites, moyennes, et grandes entreprises, aux ONGs, scientifiques et autres acteurs de terrain.

Sponsors

Pourquoi ils soutiennent les événements Cap COP21



La responsabilité sociale sociétale et environnementale est au cœur de la stratégie d'entreprise du Groupe La Poste. S'inscrivant dans cette dynamique, la stratégie RSE de GeoPost/DPDgroup est pleinement intégrée aux opérations de l'entreprise. Aujourd'hui, DPDgroup s'implique dans Cap COP 21 car ce programme promeut l'émergence de solutions concrètes et applicables en faveur du climat. C'est bien l'ambition, l'esprit et les modalités sur lesquelles se fondent les initiatives du réseau DPDgroup.



Sa position d'acteur majeur de l'industrie papetière confère à Antalis une responsabilité importante en matière de RSE et plus particulièrement dans la lutte contre le dérèglement climatique. Cette responsabilité est double : être exemplaire en matière d'éco-responsabilité dans l'exécution de ses activités, et faire entendre la voix de l'industrie papetière, celle-ci étant souvent accusée à tort d'être l'une des principales causes de la déforestation et donc du réchauffement climatique. Cap COP21 est l'occasion pour Antalis de faire entendre cette voix et de partager les actions entreprises / les meilleures pratiques mises au point pour réduire son impact environnemental.



Si l'ESA a souhaité être partenaire d'EcoAct pour Cap COP21, c'est pour promouvoir les meilleures pratiques et développer des pistes innovantes en termes de Développement Durable. C'est aussi pour rappeler le rôle essentiel des applications et des services procurés par les programmes spatiaux aux citoyens et à la planète, en particulier dans le domaine de l'observation de la Terre. Enfin, en cette année de COP21, il est important de souligner l'apport notable des agences spatiales dans les conférences sur le climat.



Le big data, l'internet des objets, les machines intelligentes ou la mobilité permettent aujourd'hui de rendre de nouveaux services aux citoyens et aux organisations, publiques et privées, quel que soit leur domaine d'activité.

À la veille de la COP21, nous avons souhaité nous mobiliser aux côtés de Cap COP21 pour faire connaître ces solutions concrètes, pour les diffuser, mais aussi pour libérer les imaginations vers de nouveaux business models permettant de concilier aspiration des citoyens et rationalité économique : gestion du trafic, covoiturage, reboisement des villes, optimisation des ressources, efficacité énergétique, logistique sobre et connectée, engagement citoyen...



Wildlife Works est convaincu que Cap COP21 crée un élan bénéfique en vue de la COP21. Nous sommes engagés dans l'accompagnement d'entreprises désireuses de réduire leurs émissions et avons donc naturellement souhaité soutenir notre partenaire EcoAct dans son effort de sensibilisation auprès de clients européens.



UPM soutient Cap COP21 car nous souhaitons nous engager aux côtés d'EcoAct et contribuer à sensibiliser les citoyens sur les enjeux clefs du Sommet climatique de Paris 2015, qui pourrait être le tournant majeur de la lutte contre le changement climatique au niveau international. UPM est convaincu que le cycle d'événements Cap COP21 permet de valoriser des « success stories » inspirantes, mettant en avant des solutions pionnières pour la préservation climatique et le développement durable.

EcoAct

www.eco-act.com
62bis, rue des peupliers
92100 Boulogne-Billancourt
France



ecoact